

CRÉDENCE VERRE

Les crédences de cuisine en verre trempé 6mm sur mesure sont simples à installer et faciles d'entretien.



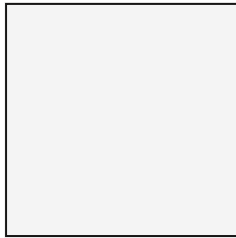
SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION

Sélection

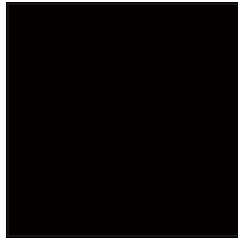




/ la Gamme VERRE

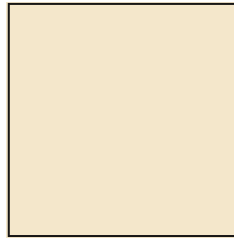


BLANC PROFOND
LACOBEL BRILLANT
RAL 9016



NOIR PROFOND
LACOBEL BRILLANT
RAL9005

VERRE TREMPÉ 6MM



MAGNOLIA
LACOBEL BRILLANT
RAL 9001

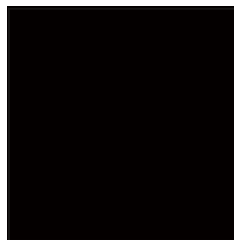


GRIS ZEN
LACOBEL BRILLANT



BLANC PROFOND
MATELAC MAT
RAL 9016

VERRE TREMPÉ 6MM

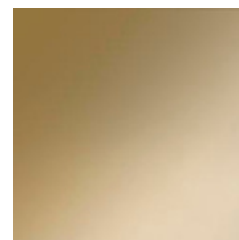


NOIR PROFOND
METALAC MAT
RAL9005

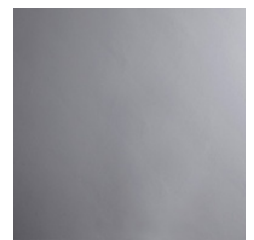


MIROIR

VERRE NON TREMPÉ 6MM



MIROIR bronze



MIROIR GRIS

VERRE NON TREMPÉ 6MM



Le minimum en commande est de
250 X 100 mm et le minimum
facturé et de
0,35 m² par crédence , le délai est
de 5 semaines.

Les crédences en verre trempé sécurité sont robustes mais pas incassables. Le verre possède une très bonne résistance à la chaleur et particulièrement conseillée derrière une plaque de cuisson au gaz (avec distance de sécurité).

Nettoyage : le nettoyage peut s'effectuer avec un produit vaisselle non abrasif et une éponge douce.

Installation pose : sur support propre et sec, avec de la colle silicone transparent, manipuler les crédences avec soin.

Transport : nous avons prévu un emballage spécifique pour protéger au mieux nos crédences. Stocker les crédences sur le chant.

ATTENTION / Les perçages ou modification sont impossibles après la fabrication.

Le verre est un matériau minéral durable qui ne vieillit pas. Il peut rester de nombreuses années en place et garder ses qualités esthétiques. Il est constitué principalement de sable, ressource naturelle que l'on trouve aisément. (Sur une ligne de production de verre plat, le verre cassé retourne directement en début de chaîne. Quand il est transformé, il entre dans des circuits de recyclage secondaires qui l'utilisent pour fabriquer d'autres produits de décoration).

Fabrication de vos commandes après validation du plan d'exécution réalisé par nos soins.






/ LE TARIF CRÉDENCES

Le maximum en longueur (L) est de 3000 mm. Le minimum en largeur (l) est de 10% de la longueur. Par exemple : max longueur 3000 mm X largeur mini 300 mm ou longueur 2000 mm X mini 200 mm

Le minimum en commande est de 250 X 100 mm et le minimum facturé 0,35 m² par crédence

CREDENCES	DESCRIPTIF	PRIX HT M ²
LACOBEL BRILLANT COLOR	Verre 6 mm trempé	440
METALAC MAT COLOR	Verre 6 mm trempé	540
MIROIR	Verre 6 mm NON trempé	400
MIROIR BRONZE OU GRIS	Verre 6 mm NON trempé	440

OPTION DECOUPE	PRIX HT	OPTION DECOUPE	PRIX HT
Prise simple	40	Prise double ou triple	84

DECOUPE	DESIGNATION	Unité	PRIX HT
	Décroché, supp 500 sur devis		83
	Coupe de biais		62
	Arrondi vers l'extérieur		42
	Arrondi vers l'intérieur		83
	Décrocher dans les chants		83

Fabrication de vos commandes après validation du plan d'exécution réalisé par nos soins.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE STC

CLAUSE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Surface Technology Corporation (STC) et de son client dans le cadre de la vente et installation des plans de travail, plans vasques, crédences, plans paillasses, etc. Toute prestation accomplie par la société Surface Technology Corporation (STC) implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. D'éventuelles dispositions d'achats de nos clients, différentes ou contraires à nos Conditions générales de Vente ne seront valables qu'après acceptation écrite de notre part.

CLAUSE N° 2 : PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société Surface Technology Corporation (STC) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

CLAUSE N° 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Surface Technology Corporation (STC) serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

CLAUSE N° 4 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque, soit par virement. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 50% du montant global de la facture (TTC), le solde devant être payé à réception des marchandises.

CLAUSE N° 5 : RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur sera tenu de verser à la société Surface Technology Corporation (STC) une pénalité de retard égale à une fois et demi taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

CLAUSE N° 6 : CLAUSE RÉÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Surface Technology Corporation (STC).

CLAUSE N° 7 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société Surface Technology Corporation (STC) conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Surface Technology Corporation (STC) se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

CLAUSE N° 8 : LIVRAISON

La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur, soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception des dites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

CLAUSE N° 9 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société Surface Technology Corporation (STC) ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CLAUSE N° 10 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Pontoise (95)



STC / ZA des Doucettes, 1 Rue des Gaillards, 95140 Garges-lès-Gonesse / Tél 01.48.33.34.24

